



## **CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES NAGEURS ET LES ENTRAINEURS**

### **15es Championnats du monde de natation FINA (25 m) 2021**

---

Révisé le 19 mai 2021 : En raison de l'annulation des évènements de qualification, ce document de critères a été révisé pour utiliser une fenêtre de sélection pour la sélection des nageurs dans les épreuves individuelles.

27 janvier 2021 : En raison des circonstances causées par la pandémie de COVID-19, les critères de sélection originaux des 15es Championnats du monde de natation FINA (25 m) publiés le 6 janvier 2020 ont été abrogés et remplacés par ces critères en date du 26 janvier 2021.

<b>Dates de la tournée :</b>	<b>11 au 22</b> décembre 2021 (à confirmer)
<b>Dates de la compétition :</b>	<b>16 au 21</b> décembre 2021
<b>Lieu :</b>	Abu Dhabi, Émir. ar. unis
<b>Taille de l'équipe :</b>	Maximum de huit nageurs, et maximum de deux nageurs par épreuve
<b>Admissibilité selon l'âge :</b>	Âge minimum : 14 ans chez les femmes et 15 ans chez les hommes au 31 décembre 2021 selon le règlement 9.3.6 de la FINA
<b>Chef d'équipe :</b>	Le directeur de la haute performance de Natation Canada sera le chef d'équipe ou il désignera un remplaçant
<b>Entraîneur-chef :</b>	L'entraîneur sénior du programme olympique de Natation Canada sera l'entraîneur-chef de l'équipe.
<b>Entraîneurs :</b>	Un entraîneur additionnel sera nommé
<b>Fenêtre de sélection :</b>	<b>1<sup>er</sup> avril au 31 août 2021</b> Seuls les résultats des compétitions officiellement <a href="#">approuvées par la FINA</a> seront acceptés.

---

## **I. INTRODUCTION**

Le but de ce document est d'établir les critères qui seront utilisés par Natation Canada afin de sélectionner les athlètes et les entraîneurs de l'équipe des 15<sup>es</sup> Championnats du monde de natation FINA (25 m) 2021, sujette aux exigences de qualification établies par la FINA.

## **II. ADMISSIBILITÉ DU NAGEUR**

1. Seuls les nageurs identifiés par ces critères seront considérés pour la sélection. Les conditions suivantes doivent être respectées pour être admissibles à la sélection de l'équipe des 15es Championnats du monde de natation FINA (25 m) 2021 :
  - a. Un nageur doit pouvoir représenter le Canada selon les règlements d'admissibilité établis dans les règlements de la FINA ([GR1](#)) et les règlements de Natation Canada ([CGR 1.2.1](#)).



- b. Si un nageur est un citoyen canadien résident à l'extérieur du Canada, il doit être inscrit directement auprès de Natation Canada ou d'un club inscrit auprès de Natation Canada selon les règlements d'admissibilité de Natation Canada ([CGR 1.2.1.9 ou .10](#)).
- c. Un nageur doit détenir un passeport canadien en date du **31 août 2021** n'expirant pas avant le 21 juin 2022.
- d. Un nageur doit se déclarer admissible à la sélection au plus tard le **31 août 2021** en utilisant [le formulaire de déclaration de disponibilité de l'athlète](#). Une deuxième confirmation de disponibilité pourrait être demandée à la conclusion de toutes les compétitions de sélection avant le téléchargement du classement mondial de la FINA du 8 septembre 2021. Un nageur qui ne se déclare pas admissible avant cette date peut ne pas être pris en considération pour la sélection à cette compétition.
- e. Les nageurs sélectionnés doivent signer et retourner l'Entente de l'athlète au plus tard le 31 octobre 2021. Si le nageur a moins de 18 ans, un de ses parents ou son tuteur doit également signer. Des exemplaires de l'Entente des athlètes sont disponibles sur demande à Natation Canada.
- f. La sélection ne garantit pas l'inscription dans une épreuve précise. Les inscriptions individuelles et la composition des équipes de relais seront déterminées par le chef d'équipe et l'entraîneur-chef de l'équipe. Tous les membres sélectionnés de l'équipe seront admissibles pour sélection dans les relais.

### III. RÈGLES DU PROCESSUS DE SÉLECTION

Les déclarations suivantes décrivent les règles utilisées dans le processus de sélection.

- a. Seules les performances dans les épreuves olympiques sont admissibles à des fins de sélections.
- b. Les temps de passage des épreuves de distance individuelles ne seront pas admissibles aux fins de sélection.
- c. Si la sélection est refusée, la performance de sélection du nageur qui refuse sera rejetée aux fins de ces critères.

### IV. CRITÈRES DE SÉLECTION – Nageurs

#### **Priorité 1 – Sélection des épreuves individuelles :**

Les résultats de la fenêtre de sélection de tous les nageurs admissibles qui atteignent le temps standard de qualification « A » pour les 15e Championnats du monde de natation de la FINA (annexe A) seront classés en fonction du classement mondial de la FINA en date du 8 septembre 2021. Les huit meilleurs nageurs, sans égard au genre, seront sélectionnés dans l'ordre du classement, jusqu'à un maximum de deux nageurs par épreuve et de huit nageurs au total.

#### **Priorité 2 – Sélection des épreuves individuelles :**

Si des places dans l'équipe restent ouvertes après la priorité 1, le directeur de la haute performance de Natation Canada a la seule discrétion pour ajouter des nageurs sur l'équipe, qui ont au moins atteint la norme de qualification « B » des 15e championnats de natation de la FINA (annexe A) en GB, sans égard au genre, jusqu'à un maximum d'un nageur qualifié avec la norme B ou de deux nageurs qualifiés avec la norme A par épreuve et un maximum de huit nageurs au total, y compris ceux de la priorité 1.

Toutes les places restantes après l'achèvement des priorités 1 et 2 resteront vacantes.



#### **V. BRIS D'ÉGALITÉ – Nageurs**

1. En cas d'égalité dans le processus de classement des nageurs à partir de leurs performances aux évènements de sélection, le meilleur classement suivant des nageurs à égalité en date du 8 septembre 2021 dans une épreuve individuelle sera utilisé pour départager les nageurs.
2. S'il y a toujours une égalité, le comité de sélection de Natation Canada et le directeur de la haute performance de Natation Canada auront alors la discrétion absolue pour déterminer une méthode de bris d'égalité, qu'ils appliqueront.

#### **VI. POTENTIEL COMPÉTITIF – Nageurs**

1. « Le potentiel compétitif » est défini comme la capacité du nageur à réussir une (des) performance(s) égale(s) ou supérieure(s) lors de la compétition prévue, comparativement à la (les) performance(s) que l'athlète a réussie(s) en qualification.
2. Les nageurs qui ne demeurent pas aptes à la compétition à cause d'un manque de forme, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'équipe. Les nageurs et leurs entraîneurs personnels doivent immédiatement rapporter par courriel une blessure, une maladie ou un changement dans l'entraînement qui peut affecter leur capacité de concourir à leur plus haut niveau à cette compétition au directeur de la haute performance et à l'entraîneur national sénior.
3. La décision définitive concernant le potentiel compétitif sera prise de concert par le directeur de la haute performance et l'entraîneur national sénior lorsque la nomination sera complétée. Ces deux personnes auront l'absolue discrétion sur les facteurs pris en considération pour la décision ultime.
4. Dans le cas de blessures ou de maladies, le directeur de la haute performance et l'entraîneur national sénior prendront en considération les recommandations faites par le médecin de l'équipe nationale pour la décision ultime.
5. Les nageurs blessés ou malades pourront devoir faire leurs preuves dans un test déterminé par le directeur de la haute performance et l'entraîneur national sénior en consultation avec l'entraîneur personnel de l'athlète. Ce test se composera d'une performance contrôlée comme lors d'une compétition ou un test ou un essai observé. Ces nageurs ne voyageront pas avec l'équipe tant que cette exigence ne sera pas satisfaite. S'il est déterminé que le nageur n'est pas prêt pour la compétition une fois sur place à la compétition, on peut lui demander de retourner immédiatement chez lui.

#### **VII. RETRAIT D'UN NAGEUR DE L'ÉQUIPE**

1. Natation Canada peut, en tout temps, disqualifier un nageur de la prise en considération pour sélection dans l'équipe canadienne ou retirer un nageur après sélection en raison du comportement passé ou actuel du nageur qui ne respecte pas le Code de conduite de Natation Canada et l'Entente de l'athlète. Un exemplaire de ce document sera remis sur demande.
2. Un nageur sera retiré de la prise en considération pour la sélection dans l'équipe canadienne ou retiré après la sélection s'il est trouvé en violation de la politique ou de la procédure antidopage décrite par



Natation Canada, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

## VIII. Admissibilité des entraîneurs

1. Pour être admissible à la nomination, un entraîneur doit :
  - a. Avoir été résident du Canada et dûment employé comme entraîneur de natation par une organisation affiliée à Natation Canada pendant 90 jours avant la première journée des Essais canadiens de natation.
  - b. Être un entraîneur dûment inscrit et en règle de l'association canadienne des entraîneurs de natation (ACEN) et de Natation Canada au minimum 90 jours avant la date limite d'inscription des Essais canadiens de natation 2021 et effectuer le renouvellement de son inscription avant le 1er octobre 2021 pour la saison 2021-2022.
  - c. Avoir au moins un niveau 3 en formation du PNCE ou équivalent au mars ou être entraîneur professionnel agréé du service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) au 31 mars 2020.
  - d. Si une vérification du casier judiciaire (VCJ) valide n'est pas dans les dossiers de Natation Canada, fournir une vérification du secteur vulnérable (CSV) valide conformément aux exigences de Natation Canada en matière de sport sécuritaire en vigueur en septembre 2020 ;
  - e. Avoir complété toutes les formations obligatoires suivantes avant le 15 octobre 2021 :
    - Respect dans le sport pour les leaders d'activités ou Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE.
    - Formation en ligne L'ABC du sport sain 2021
    - Cours en ligne Rôle du personnel de soutien de l'athlète 2021
    - A signé le contrat du CCES pour reconnaître formellement qu'il est soumis aux règles antidopage du Programme canadien antidopage (PCA)
  - f. Détenir un passeport valide en date du 15 mai 2021, pouvant être utilisé pour voyager aux Émirats arabes unis et pour le traitement des demandes de visa au Canada, et qui n'expire pas avant le 21 juin 2022.
  - g. Se déclarer admissible à la nomination avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 en utilisant le formulaire de déclaration de disponibilité. Un entraîneur qui ne se déclare pas disponible avant cette date pourra ne pas être pris en considération pour la nomination à cette compétition.
  - h. Satisfaire aux obligations du Programme canadien d'antidopage (PCA) et de l'agence mondiale antidopage (AMA) et n'a jamais commis d'infraction aux codes du PCA ou de l'AMA ;
2. Tous les entraîneurs identifiés par ces critères doivent devenir membre du département d'Entraîneur professionnel de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) avant le 1er octobre 2021, soit en tant qu'entraîneur professionnel agréé ou comme Entraîneur enregistré.
3. Tous les entraîneurs identifiés par ces critères doivent signer l'entente du personnel de Natation Canada au moment de la réception. Ne pas le faire sera considéré comme un refus officiel de la sélection par l'entraîneur. Une copie de l'Entente du personnel des équipes sera remise à chaque entraîneur au moment de leur nomination sur l'équipe des 15es Championnats du monde (25 m) 2021.

## IX. NOMINATION – Entraîneurs

1. Le directeur de la haute performance de Natation Canada a l'autorité de nommer à sa discrétion un entraîneur, en plus de l'entraîneur-chef.



## X. AMENDEMENTS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVISIBLES

### Circonstances imprévisibles

1. Si le comité de sélection de Natation Canada détermine que des circonstances imprévisibles ou inhabituelles se sont produites au cours de la procédure d'application de ces critères, le comité de sélection aura l'entière et absolue discrétion pour trouver une solution à la situation comme il le juge bon en tenant compte des éléments et des circonstances qu'il juge pertinents.
2. Toute utilisation de cette discrétion sera sujette aux principes de justice de la Loi administrative canadienne.

### Changements à ce document

3. Natation Canada se réserve le droit d'apporter des changements à ce document qui, à sa discrétion, sont nécessaires. Aucun de ces changements ne sera fait après le début des Essais canadiens de natation le 24 mai 2021 sauf si les changements concernent le comité de sélection de Natation Canada exerçant sa discrétion selon les dispositions des « circonstances inattendues » ci-dessus.
4. Natation Canada se réserve le droit de réviser et de modifier ces critères ou décisions concernant la procédure de mise en nomination dans le cas de changements aux règlements ou à la politique de la FINA.
5. Tout changement à ces critères sera communiqué directement à tous les nageurs et entraîneurs de Natation Canada, et aux athlètes/entraîneurs s'étant déclarés disponibles à la sélection, les changements seront publiés sur le site web de Natation Canada par la suite.

## XI. APPELS

La « politique de plaines, actions disciplinaires et résolutions de différends » de Natation Canada et la « politique d'appels » de Natation Canada régissent toutes les décisions prises par Natation Canada, incluant les points concernant la sélection. Pour obtenir un exemplaire de ces politiques, veuillez communiquer avec Natation Canada ou suivre le lien : <https://www.swimming.ca/en/resources/board-governance/board-policies/>.

---

*Ces critères ont été dûment créés et approuvés par le comité de sélection de Natation Canada, lequel, selon son mandat, a été correctement délégué pour effectuer cette tâche par le directeur général de Natation Canada.*

**Contact : pour toutes questions ou clarification concernant le contenu de ce document, contactez Kirsty Hahto, à [khahto@swimming.ca](mailto:khahto@swimming.ca)**



*Annexe A :*

Critères de temps (50 m) pour les 15es Championnats du monde FINA (25 m) – Abu Dhabi

Critères de temps (50 m) – femmes		Épreuve	Critères de temps (50 m) – hommes	
B – 1 inscription	A –2 inscriptions		A –2 inscriptions	B – 1 inscription
25.92	25.04	50 m libre	22.18	22.96
56.15	54.25	100 m libre	48.77	50.48
2:02.18	1:58.66	200 m libre	1:47.06	1:50.81
4:19.34	4:10.57	400 m libre	3:48.15	3:56.14
8:56.03	8:37.90	800 m libre	7:53.11	8:09.67
17:24.20	16:29.57	1500 m libre	15:04.64	15:36.30
29.21	28.22	50 m dos	25.17	26.05
1:02.71	1:00.59	100 m dos	54.03	55.92
2:15.67	2:11.08	200 m dos	1:58.07	2:02.20
32.31	31.22	50 m brasse	27.33	28.29
1:09.79	1:07.43	100 m brasse	59.75	1:01.84
2:31.02	2:25.91	200 m brasse	2:10.32	2:14.88
27.24	26.32	50 m papillon	23.63	24.46
1:00.37	58.33	100 m papillon	51.96	53.78
2:13.73	2:09.21	200 m papillon	1:56.71	2:00.79
2:17.63	2:12.98	200 m QNI	1:59.76	2:03.95
4:52.97	4:43.06	400 m QNI	4:17.48	4:26.49

Mis en circulation par la FINA le 13 août 2020